BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 6535

83 – VAR

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DRAGUIGNAN

Extrait de jugement

Date : 9 septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 15 ET 17 PLACE CLEMENCEAU.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 15 et 17, place Clemenceau, 83550 Vidauban.
Complément de jugement : Par ordonnance sur requête du 9 septembre 2026, rendue par Madame la Présidente du Tribunal judiciaire de Draguignan au visa des articles 29-1 et suivants de la loi 65-557 du 10 juillet 1965, la SELARL ESCOFFIER prise en la personne de Me François-Alexandre ESCOFFIER a été désignée en qualité d'administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de l'immeuble 15 et 17, place Clemenceau sis 15 et 17, place Clemenceau, 83550 Vidauban, (immat. AG3134038), pour une durée de 12 mois. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL ESCOFFIER, 5, rue Paradis, 06000 Nice, dans un délai de 3 mois à compter de la publication du présent avis. La décision de désignation de l'administrateur provisoire emporte suspension de l'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de douze mois (art. 29-3 I de la loi du 10 juillet 1965). N° RG : Minute 26/100166